

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 9 décembre 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Palais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 24

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., CHEMINET JL, LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., COFFIN D., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T., DEFFONTIS S. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

Modification des conditions de location des hébergements touristiques

Dans un souci d’harmonisation et de professionnalisation de la gestion des hébergements touristiques communautaires, la Commission Tourisme a proposé plusieurs évolutions applicables à compter de l’année 2026. Ces ajustements visent à améliorer la qualité de l’accueil, simplifier le fonctionnement du service et adapter l’offre aux usages constatés.

Les propositions soumises au Conseil et présentées en séance sont les suivantes :

1. Nouveaux tarifs 2026
 - Intégration obligatoire du linge de lit et de toilette dans chaque location, avec un supplément de 5 € par lit,
 - Actualisation globale des tarifs conformément au tableau transmis par le service :

TARIFS HEBERGEMENTS

ECOGITE « LES DAMES VERTES » - MESPLES (5 chambres – Max 15 personnes)

	Juillet Août	Mai – Juin - Septembre	Autres Mois
	Gîte Entier	Gîte Entier	Gîte Entier
2 nuits	Ø	514 €	466 €
3 nuits	Ø	681 €	617 €
4 nuits	Ø	792 €	718 €
5 nuits	Ø	890 €	806 €
6 nuits	Ø	959 €	869 €
7 nuits	1 132 €	1 029 €	932 €
Nuit Suppl.	153 €	139 €	126 €
Forf. Ménage	150 €	150 €	150 €

CHALETs- MESPLES – TREIGNAT (4 personnes)

Juillet – Août		Autres mois
1 nuit	Ø	77 €
2 nuits	Ø	130 €
3 nuits	Ø	167 €
4 nuits	Ø	192 €
5 nuits	Ø	213 €
6 nuits	Ø	229 €
7 nuits	300 €	244 €
Nuit supplémentaire	39 €	31 €
1 mois	Ø mai à septembre	340 € + 110 € de charges
Forfait Ménage		40 €

AUTRES – SAINT PALAIS – SAINT-SAUVIER (6 à 8 personnes)

SAINT-PALAIS		SAINT-SAUVIER	
Juillet – Août	Autres Mois	Juillet - Août	Autres Mois
1 nuit	Ø	Ø	100 €
2 nuits	Ø	Ø	168 €
3 nuits	Ø	Ø	216 €
4 nuits	Ø	Ø	248 €
5 nuits	Ø	Ø	276 €
6 nuits	Ø	Ø	296 €
7 nuits	305 €	360 €	346 €
Nuit Supplém.	39 €	46 €	40 €
1 mois	Ø mai à septembre	Ø mai à septembre	391 € + 110 € chg
Forfait Ménage		40 €	

2. Modalités de location estivale

– Location à la semaine obligatoire en juillet et août pour l'ensemble des hébergements touristiques communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ d'adopter les nouveaux tarifs 2026, tels que présentés dans le tableau ;
- ✓ de rendre obligatoire la location à la semaine pour toutes les locations effectuées sur les mois de juillet et août ;
- ✓ précise que l'ensemble de ces dispositions entrera en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- ✓ d'autoriser le Président à mettre à jour les documents contractuels, supports de communication et modalités de réservation en conséquence.

Pour copie conforme,
Huriel, le 10 décembre 2025

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

